

**VILLE DE BRIARE**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers |    |
| En exercice           | 29 |
| Présents              | 22 |
| Votants               | 29 |

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

**Absents excusés :**

Madame NIANG Kiné ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame KHEDDAR Haïate.

**Procuration a été donnée à :**

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.  
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.  
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.  
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur DENIZOT Gabriel.  
Monsieur FAISY Fabien donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.  
Madame KHEDDAR Haïate donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.

Madame SIGNORET Edwige est nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2025-083 : MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIES D'OFFICINE.**

**CONSIDÉRANT** que la pharmacie d'officine repose sur trois piliers fondamentaux garants de la sécurité des patients et d'un accès aux soins équitable :

- La loi de répartition démo-géographique
- Le monopole pharmaceutique

- L'indépendance financière

**CONSIDÉRANT** que ces piliers constituent un rempart contre la financiarisation de la pharmacie et assurent un maillage territorial garant de l'égalité d'accès aux soins ;

**CONSIDÉRANT** que dans un contexte de désertification médicale croissante, les pharmacies constituent souvent le dernier recours de santé accessible à nos concitoyens ;

**CONSIDÉRANT** que la baisse des remises couplée à une augmentation des missions et charges conduira au mieux à une baisse d'accessibilité, au pire à la fermeture définitive de pharmacies essentielles à nos territoires ruraux ;

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**EXPRIME** son soutien total aux pharmaciens d'officine dans leur légitime mobilisation contre l'arrêté du 4 août 2025 ;

**AFFIRME** que les pharmacies constituent un outil indispensable à la santé des citoyens, déjà fragilisés par le manque voire l'absence de professionnels de santé dans les territoires ruraux ;

**SOULIGNE** l'importance vitale du maintien d'un réseau officinal de proximité pour garantir l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national ;

**RAPPELLE** avec reconnaissance le rôle exemplaire joué par les pharmaciens pendant la pandémie de COVID-19, démontrant leur adaptabilité et leur engagement au service de la santé publique ;

**RECONNAÎT** l'évolution et l'extension des missions des pharmaciens qui en font aujourd'hui des acteurs de santé de premier plan dans la prise en charge globale des patients ;

**DEMANDE SOLENNELLEMENT :**

- Un moratoire immédiat sur l'application de l'arrêté du 4 août 2025
- Une révision de cette mesure en concertation avec les représentants de la profession
- La prise en compte des spécificités des territoires ruraux dans toute réforme du secteur pharmaceutique
- Le maintien et le renforcement des moyens alloués aux pharmacies d'officine pour assurer leurs missions élargies

**S'ENGAGE** à transmettre cette motion :

- Au Président de la République

- Au Premier Ministre
- Au Ministre de la Santé et de la Prévention
- A la Préfète du Loiret
- Au Président du Conseil Départemental du Loiret
- Aux Députés et Sénateurs de la circonscription
- À l'Association des Maires de France
- À l'Association des Maires du Loiret
- Au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**APPELLE** l'ensemble des collectivités territoriales à se mobiliser pour la défense de ce service public de proximité essentiel à nos concitoyens.

Le 06 octobre 2025

La Secrétaire de séance,



Edwige SIGNORET

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET